

CONSULTATION ADHÉRENTS « PERSONNES ÂGÉES »

En 2040, le nombre de personnes dépendantes atteindra les **1 200 000** !

Dans deux projets de lois transmis aux partenaires sociaux en mai 2020, le Gouvernement prévoit l'ouverture d'une concertation afin de créer un nouveau risque « perte d'autonomie », voire une nouvelle branche de la Sécurité Sociale, consacrée aux personnes dépendantes.

La création de cette nouvelle branche, réclamée depuis des décennies, est une occasion unique de vous exprimer !

Sans attendre d'être contraints par des délais, l'URIOPSS Hauts-de-France vous propose d'ores et déjà d'alimenter sa contribution !

Cette contribution, qui sera transmise aux parlementaires de la région Hauts-de-France, ne pourra exister que si vous y participez !

ÉTAPE 1

RÉCOLTE DE VOS CONTRIBUTIONS

15 juin au 3 juillet 2020

L'URIOPSS vous propose de transmettre facilement vos contributions grâce à l'outil numérique Padlet.

Ce mur numérique vous permet d'ajouter vos propositions sous forme de post-it.

- + Ajouter un post-it
- 👍 J'approuve la proposition
- 👎 Je désapprouve la proposition
- 📝 J'ajoute un commentaire*

**Merci de bien vouloir signer vos commentaires : nom/prénom, association et champs d'intervention.*

Le Padlet est organisé en fonction des 5 ateliers sur lesquels vous serez invités à échanger lors des réunions territoriales.

Date limite de contribution : **3 juillet 2020**.

ACCÈS AU PADLET



ÉTAPE 2

RÉUNIONS TERRITORIALES

13 au 31 juillet 2020

L'URIOPSS vous invitera lors de réunions territoriales* à échanger et débattre sur les 5 ateliers de la contribution :

- **Atelier A :** Gouvernance, pilotage et financement
- **Atelier B :** L'offre de service et son articulation
- **Atelier C :** Prévention de la perte d'autonomie, cadre de vie et prise en compte des parties prenantes
- **Atelier D :** Les métiers et rémunérations
- **Atelier E :** La participation des usagers, des seniors et des familles

**Ces réunions se dérouleront par visio-conférence. Les dates exactes des réunions restent à définir.*



ÉTAPE 3

DIFFUSION DE LA CONTRIBUTION

À partir du 11 septembre 2020

La contribution finalisée fera l'objet d'un positionnement de l'URIOPSS qui sera transmis aux **parlementaires de la région Hauts-de-France**, remonté au **niveau national** par l'intermédiaire de l'URIOPSS et présenté lors de notre **Journée de Rentrée Sociale**.

